



Ensemble,  
pour les milieux humides



RECONNUE  
D'UTILITÉ  
PUBLIQUE



## La Fondation des pêcheurs\*

- Née en 2016 par la volonté de la FNPF, reconnue d'utilité publique
- Mission : préservation des milieux humides et aquatiques continentaux
- Ressources annuelles disponibles : +/- 500 k€ (contributions de la FNPF et des FDAAPPMA, aides publiques, dons)
- Un CA à 15 composé de 3 collèges :
  - Fondateurs (FNPF)
  - Personnalités qualifiées
  - Membres de droit (Ministères de la TE, de l'Intérieur, de l'Agriculture, collectivités locales)

\*« Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la Fondation 3P, reconnue d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016 (J.O. du 31 août 2016).



## Un outil à double impact.

- Un outil de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau par maîtrise foncière.
- Un outil de communication, via les projets et les partenariats.



## Comment ça marche ?

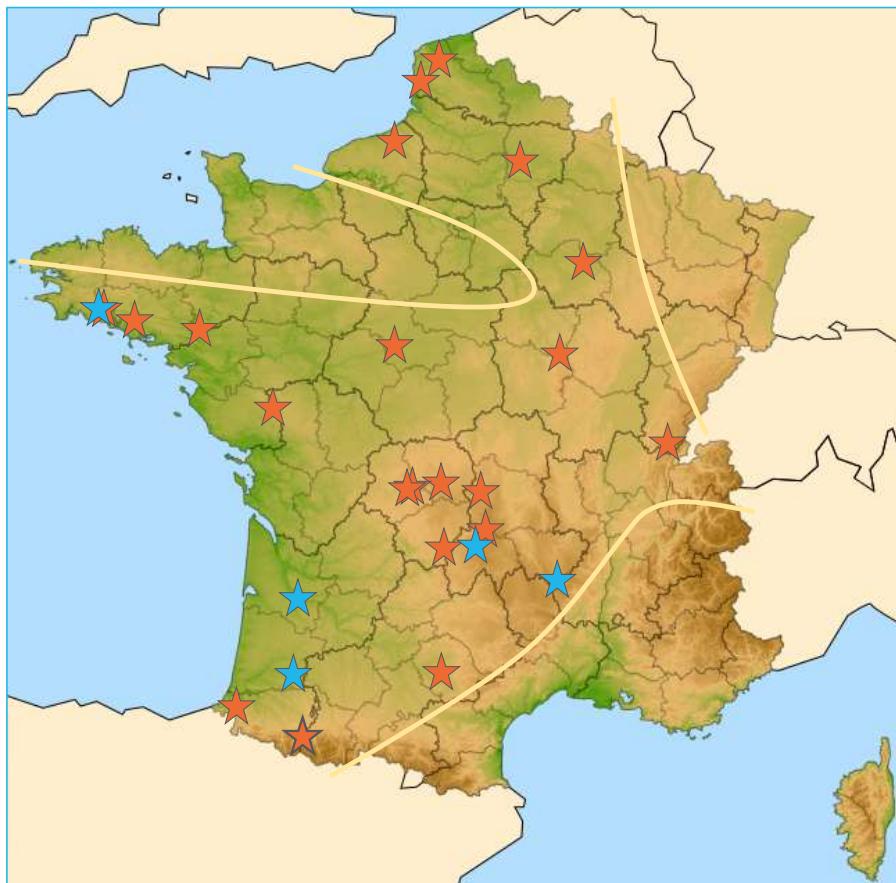
- Projet d'acquisition proposé à la Fondation par le réseau ou l'un de ses partenaires (avec le soutien de la FDAAPPMA) → stratégie d'opportunité.
- Si éligible, projet soumis au CA de la Fondation (attention aux délais !).
- Si décision favorable, acquisition par la Fondation sur la base d'un projet conservatoire et d'un plan de financement discutés avec la Fédération.
- Gestion du site confiée par voie de convention à la Fédération, qui se charge de la restauration (si nécessaire) et de la gestion dans toutes ses dimensions.



- Critères d'éligibilité :
  - intérêt pour la préservation de la biodiversité / de la ressource en eau
  - concordance avec les politiques publiques à l'œuvre
  - respect de l'équilibre territorial et de la diversité biologique
  - Une dimension transformative est un sérieux plus
- + Disponibilité en fonds propres (sauf si 100% de financement public).
  
- Conditions d'intervention :
  - Association à un partenaire compétent pour la biodiversité terrestre
  - Réalisation d'un plan de gestion
  - Signature d'une Obligation Réelle Environnementale
  - Prise en charge par la Fédération (et/ou par ses partenaires) de toutes les dépenses liées au site (gestion, entretien, impôts...)



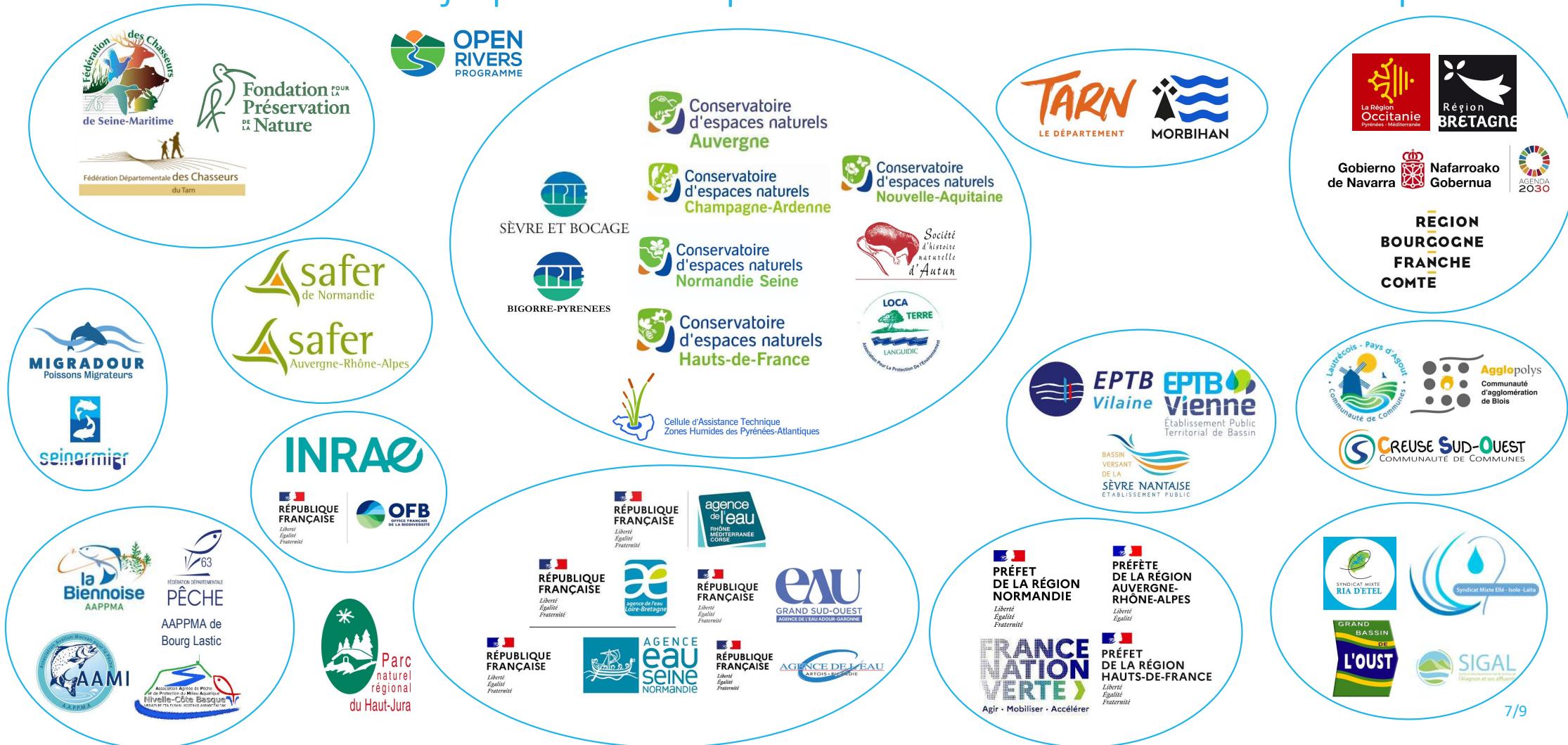
- Pas de critère de taille, pas de critère de masse financière.
- Approche qualitative, au cas par cas.
- Démarche partenariale à l'opposé d'une logique de tiroir-caisse.



## Un ancrage réussi.

- 21 sites acquis dans 19 départements :
  - 300+ ha dont 120 en eau
  - 11+ km de berges de cours d'eau
- 5 acquisitions actées
- Plusieurs projets en cours
- L'enjeu d'équilibrage territorial demeure.

## Déjà près de 50 partenaires financiers et techniques





## En résumé

Pourquoi faire appel à la Fondation ?	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"><li>-Aller où les autres ne vont pas (R1 et R2)</li><li>-S'affranchir des contraintes liées à l'acquisition du foncier</li><li>-Pérenniser la maîtrise foncière</li><li>-Donner de l'étoffe à un projet (FRUP)</li><li>-Faire adhérer localement/légitimer le projet</li><li>-Apporter des garanties au vendeur (« bonne signature »)</li><li>-Valoriser un beau projet au niveau national</li><li>-Partager le poids du financement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-« Intrusion » du national dans le local</li><li>-Démarche exigeante</li><li>-Cadre partenarial</li><li>-Engagement juridique et financier à long terme (bien au-delà du mandat en cours)</li></ul>



Gobierno de Navarra Nafarroako Gobernua  
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE

## Ancienne pisciculture Darguy (rivière Nivelle à Ainhoa, 64)

- Caractéristiques générales : environ 0,6 ha, +/- 230 mètres de berge de la Nivelle, ancienne pisciculture avec barrage et bief
- Enjeux : installation d'une centrale hydroélectrique + rétablissement de la continuité + désartificialisation
- Difficultés à l'acquisition : concurrence des usages industrielles, obstacles politiques (GEMAPIEN réservé)
- Coût d'acquisition : 88 k€
- Partenaires : FDAAPPMA 64, AAPPMA Nivelle-Côte Basque, MIGRADOUR, Agence de l'eau Adour-Garonne, INRAE, Gouvernement de la Province de Navarre, CEN Pyrénées



Engagés  
pour les milieux humides



Merci pour votre attention !



FNPF/Laurent MADELON

\*« Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la Fondation 3P, reconnue d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016 (J.O. du 31 août 2016).



Engagés  
pour les milieux humides



\*« Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la Fondation 3P, en tant qu'association d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016 (J.O. du 31 août 2016).

FNPF/Laurent MADELON